

RELEVÉ DE PAIEMENT

Soumis à l’entente des annonces publicitaires
entre l’Union des artistes (UDA) et l’Association
des producteurs conjoints (APC) en vigueur.

PRODUCTEUR – ANNONCE

Nom du producteur :

Matricule UDA :

Annonceur :

Service ou produit :

Titre de l’annonce :

BORDEREAU DE PAIEMENT

Nom de l’artiste :

Matricule UDA :

No de TPS :

No de TVQ :

No de contrat UDA :

CALCUL DU CACHET NET

Cachet brut (+ excédent négocié, si applicable)

\$

Heure(s) supplémentaire(s)		hre(s)	x		\$ / hre		\$
Heure (s) suppl. majorée (s)		hre(s)	x		\$ / hre		\$
Heure (s) de nuit incluse (s)		hre(s)	x		\$ / hre		\$
Heure (s) de nuit supplémentaire(s)		hre(s)	x		\$ / hre		\$
Heure (s) fériée(s)		hre(s)	x		\$ / hre		\$
Heure(s) d’attente (enfant seulement)		hre(s)	x		\$ / hre		\$
Heures de déplacement (min. 3 hres)		hre(s)	x		\$ / hre		\$
Mise en disponibilité		jour(s)	x		\$ / jour		\$
Essayage, répétition, photo		hre(s)	x		\$ / hre		\$
Nombre d’étiquettes					\$		\$
Pénalités repas (art.7-1.06)		hre(s)	x		\$ / hre		\$
Heure de convocation différée		hre(s)	x		\$ / hre		\$
Convocation différée (- 40 km)		hre(s)			75 % du tarif enregistrement		\$
Convocation différée (+ 40 km)		hre(s)			90 % du tarif d’enregistrement		\$
Report météo 50 %		jour(s)	x		50 % du tarif d’enregistrement		\$
Rappel en champ		hre(s)	x		\$ / hre		\$
Rappel hors-champ		hre(s)	x		\$ / hre		\$
Production éloignée (en + du tarif)		hre(s)	x				\$
Production éloignée(jour d’attente)		\$	x				\$

Somme à remettre à la
Caisse de sécurité des Artistes (CSA)

Part du producteur ⑤ (13%* de ①) =

\$

Total à remettre à la CSA :

⑤ + ② + ③ + ⑥ =

\$

* Pourcentage majoré à 14 % au 1^{er} avril 2026

Cachet brut total ①

\$

Déduction de l’artiste ② (4,5% ou 12% de ①)

-

\$

Fonds enfants ③ (25% de ①)

-

\$

Permis (35\$) ⑥

-

\$

Cachet après déduction et avant taxes

=

\$

TPS (s’il y a lieu)

+

\$

TVQ (s’il y a lieu)

+

\$

Cachet après taxes ④

=

\$

Montants non assujettis à la CSA ⑦

Pénalités de retard	+		\$
Vêtements, accessoires (7a)	+		\$
Frais de séjour (logement/repas) (7b)	+		\$
Frais de séjour (repas seulement) (7c)	+		\$
Frais de kilométrage _____ km x 0,61\$/km (7d)	+		\$

Montant dû à l’artiste ④ + ⑦

=

\$

Date du chèque ou du dépôt :

No du chèque — No du dépôt :

APC RELEVÉ DE PAIEMENT 09-25 26 septembre 2025 10:11

COPIE UDA • COPIE ARTISTE • COPIE PRODUCTEUR